



Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec

GUIDE EXPLICATIF

Prix et distinctions



L'Ordre rend annuellement hommage à l'excellence de ses membres et d'étudiants en travail social et en thérapie conjugale et familiale. Il souligne par ailleurs l'engagement d'une personnalité publique.

C'est ainsi qu'il décerne chaque année les titres de membre Émérite et de membre Honoraire, le Mérite du CIQ (attribué par le Conseil interprofessionnel du Québec, sur recommandation de l'Ordre), le prix Relève, le prix Innovation et Entrepreneuriat social ainsi qu'une bourse d'aide à la publication.

Il remet également trois bourses à des étudiants des niveaux baccalauréat, maîtrise et doctorat en partenariat avec La Personnelle.



Table des matières

Prix et hommages	3
Membre Honoraire	3
Membre Émérite	4
Mérite du CIQ	5
Prix Relève	6
Prix Innovation et Entrepreneuriat social	7
Bourses d'aide à la publication	8
Bourses La Personnelle	9
Bourse La Personnelle Niveau baccalauréat	10
Bourse La Personnelle Niveau maîtrise	11
Bourse La Personnelle Niveau doctorat	12

Prix et distinctions

Membre Honoraire

Il s'agit d'une personnalité publique qui dans l'exercice de ses fonctions a toujours défendu les valeurs d'équité et de justice sociale qui nous sont chères et qui jouit d'une grande notoriété dans l'opinion publique.

Critères

Pour être considérée, la personne candidate doit avoir exercé une certaine influence et être reconnue pour sa contribution à la défense et à la promotion des valeurs d'équité et de justice sociale, de respect des droits de la personne en général et des personnes vulnérables en particulier.

Soumettre une candidature

Vous avez jusqu'au 30 avril de l'année courante pour **soumettre une candidature**. Chaque proposition doit être accompagnée, si possible, d'un curriculum vitae de la personne et d'un court texte décrivant pourquoi sa candidature devrait être considérée. Un jury, formé de personnes lauréates, membres du Conseil d'administration et du personnel de l'Ordre, étudiera les propositions reçues et fera rapport au Conseil d'administration.

Quelques membres honoraires de l'Ordre :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Michelle Audette- Manon Barbeau- Monique Bégin- Janette Bertrand- Dan Bigras- Françoise David- Louis Garneau- Joé Juneau | <ul style="list-style-type: none">- Vivian Labrie- Jean-Marie Lapointe- Serge Lareault- Guy Latraverse- Régine Laurent- Père Emmett John « Pops »- Dr Réjean Thomas |
|---|---|

Membre Émérite

Le membre Émérite est un·e membre qui contribue ou qui a contribué de façon particulière et remarquable au rayonnement d'une de nos professions et qui, par son professionnalisme et sa notoriété, jouit d'une large reconnaissance auprès de ses pair·e·s.

Critères

La personne doit :

- être membre de l'Ordre;
- détenir une solide expérience professionnelle qui s'étend sur plus de 20 ans;
- avoir fait preuve de créativité et d'initiative dans le cadre de ses activités professionnelles;
- représenter une source d'inspiration pour la relève;
- jouir d'un rayonnement professionnel significatif et mesurable dans un ou plusieurs domaines reliés à l'une ou l'autre de nos professions;
- être reconnue par ses pair·e·s;
- s'être impliquée au sein de l'Ordre.

Soumettre une candidature

Vous avez jusqu'au 30 avril de l'année courante pour **soumettre une candidature**. Chaque proposition doit être accompagnée, si possible, d'un curriculum vitae de la personne et d'un court texte décrivant pourquoi sa candidature devrait être considérée. Un jury, formé de personnes lauréates, membres du Conseil d'administration et du personnel de l'Ordre, étudiera les propositions reçues et fera rapport au Conseil d'administration.

Quelques membres émérites de l'Ordre :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Isabelle Côté, T.S.- Henri Dorvil, T.S.- Jean-Pierre Duplantie, T.S.- Lorraine Filion, T.S.- Sheila Goldbloom, T.S.- Christiane Guay, T.S.- Carole Hamel, T.S., psychothérapeute- Rolande Hébert, T.S., T.C.F. | <ul style="list-style-type: none">- Jean-Luc Lacroix, T.S., T.C.F., psychothérapeute- Michèle Lambin, T.S., psychothérapeute- Jacqueline Prud'homme, T.S., T.C.F.- Gilles Rondeau, T.S.- Gilles Tremblay, T.S.- Daniel Turcotte, T.S.- Nadine Vollant, T.S. |
|---|---|

Mérite du CIQ

Le Mérite du CIQ est un prix décerné au nom du Conseil interprofessionnel du Québec à un·e professionnel·le qui s'est distingué·e au service de sa profession et de son ordre professionnel. Cet hommage souligne et récompense les réalisations de membres ayant un impact sur le développement de l'Ordre ou leur contribution significative au développement de la profession en lien avec les valeurs du système professionnel québécois.

Un seul prix est remis par ordre professionnel et chaque ordre présente, chaque année, une candidature au CIQ. Un représentant du Conseil présente le profil du ou de la professionnel·le choisie.

Critères

Le jury s'appuie sur les critères suivants :

Réalisations ayant un impact sur le développement de l'Ordre :

- Implication au sein de l'Ordre comme membre du Conseil d'administration, du Comité exécutif, des comités statutaires ou autres
- Responsabilité ou apport significatif dans un dossier important pour l'Ordre
- Action bénévole déterminante pour l'Ordre
- Apport à la gestion de l'Ordre
- Apport à la mise en place de structures ou services au sein de l'Ordre
- Contribution significative au développement de la profession en lien avec les valeurs du système professionnel québécois :
- Souci de la compétence
- Amélioration continue de la qualité de la pratique
- Intégrité
- Attitude éthique
- Prise en compte de l'intérêt des personnes clientes et du public
- Collaboration avec les pair·e·s

Soumettre une candidature

Vous avez jusqu'au 30 avril de l'année courante pour **soumettre une candidature**. Chaque proposition doit être accompagnée, si possible, d'un curriculum vitae de la personne et d'un court texte décrivant pourquoi sa candidature devrait être considérée. Un jury de personnes lauréates, membres du Conseil d'administration et du personnel de l'Ordre, étudiera les propositions reçues et fera rapport au Conseil d'administration.

Quelques membres ayant reçu le Mérite du CIQ :

- | | | |
|-----------------------------|--|-----------------------------|
| - Madeleine Beaudry, T.S. | - Lorraine Filion, T.S., médiatrice familiale accréditée | - Michelle Paquette, T.C.F. |
| - Sharon Bond, T.S., T.C.F. | - Claudette Guilmaine, T.S. | - Murielle Pépin, T.S. |
| - Ghislaine Brosseau, T.S. | - Rolande Hébert, T.S., T.C.F. | - Gilles Rondeau, T.S. |
| - Yvon Bureau, T.S. | - Michel Lemieux, T.C.F. | - Richard Silver, T.S. |
| - Isabelle Côté, T.S. | | - Serge Turcotte, T.S. |

Prix Relève

Le prix Relève est remis à un travailleur social, une travailleuse sociale, à un thérapeute conjugal familial ou une thérapeute conjugale et familiale de moins de 40 ans et dont la pratique mérite d'être soulignée étant donné son impact sur la société et sur la notoriété de sa profession. La personne candidate se démarque par son audace, sa persévérance et sa capacité à utiliser sa profession et ses compétences comme leviers de changement.

Les critères

Pour être considérée, la personne candidate doit :

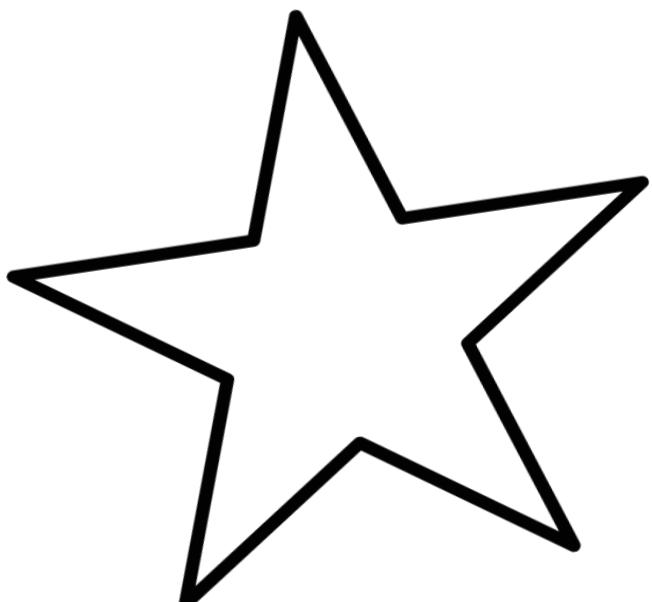
- être membre de l'Ordre depuis moins de dix ans;
- avoir développé une approche ou une pratique novatrice;
- être reconnue pour son expertise particulière auprès de certaines clientèles ou en lien avec des problématiques émergentes;
- représenter une source d'inspiration et de motivation pour l'ensemble de la relève;
- contribuer au rayonnement de sa profession.

Soumettre une candidature

Vous avez jusqu'au 30 avril de l'année courante pour **soumettre une candidature**. Chaque proposition doit être accompagnée, si possible, d'un curriculum vitae de la personne et d'un court texte décrivant pourquoi sa candidature devrait être considérée. Un jury, formé de personnes lauréates, membres du Conseil d'administration et du personnel de l'Ordre, étudiera les propositions reçues et fera rapport au Conseil d'administration.

Quelques membres ayant reçu ce prix :

- Kharoll Ann Souffrant, T.S.
- Laura Ducharme, T.S., médiatrice familiale accréditée
- Laura El-Hachem, T.S., T.C.F.
- Lisa Ellington, T.S.
- Antoine St-Germain, T.S.



Prix Innovation et Entrepreneuriat social

Le prix Innovation et Entrepreneuriat social est remis annuellement à un membre de l'Ordre qui pratique depuis au moins dix ans et qui se démarque par le développement de projets, la création et l'innovation en travail social ou en thérapie conjugale et familiale. Le récipiendaire de ce prix se démarque pour son travail hors des sentiers battus, notamment par la mise sur pied d'un organisme, d'un programme ou d'un projet novateur qui met en lumière les compétences et la contribution de sa profession au bien-être et à la santé des clientèles vulnérables.

Les critères

Pour être considérée, la personne candidate doit :

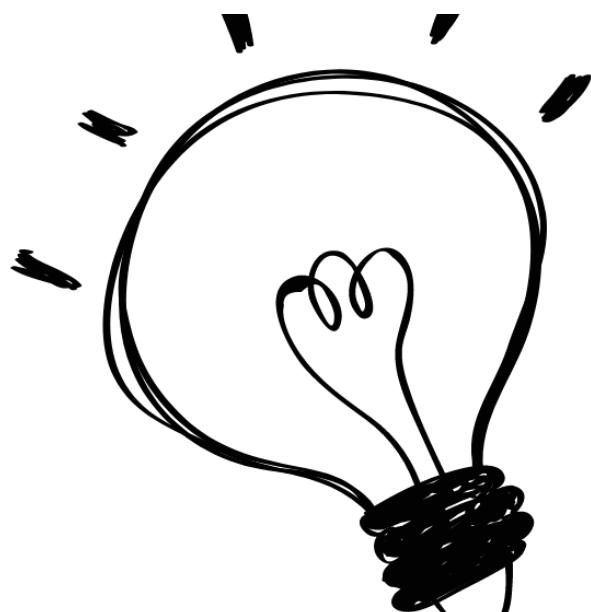
- avoir mis sur pied une pratique, un projet ou un organisme dans un domaine social novateur ou en émergence qui vient combler un besoin auprès des clientèles visées;
- avoir développé une expertise particulière et reconnue dans ce domaine;
- avoir fait preuve de vision, d'entrepreneuriat, de créativité, de détermination et de compétence;
- avoir un impact direct et important sur la clientèle vulnérable;
- représenter une source de fierté, de motivation et d'inspiration pour ses pairs;
- contribuer au rayonnement de sa profession.

Soumettre une candidature

Vous avez jusqu'au 30 avril de l'année courante pour **soumettre une candidature**. Chaque proposition doit être accompagnée, si possible, d'un curriculum vitae de la personne, d'un court texte décrivant pourquoi sa candidature devrait être considérée. Un jury, formé de personnes lauréates, membres du Conseil d'administration et du personnel de l'Ordre, étudiera les propositions reçues et fera rapport au Conseil d'administration.

Quelques membres ayant reçu ce prix :

- Martin Dusseault, T.S.
- Josée Masson, T.S.
- Julie Nadeau, T.S.



Bourse d'aide à la publication

Afin d'encourager, faciliter et promouvoir l'écriture chez ses membres, l'Ordre offre une bourse annuelle d'un maximum de 5 000 \$ pour un projet de publication dont les axes gravitent autour du développement professionnel ou de la recherche appliquée à la pratique professionnelle.

Comment les projets de publication sont-ils évalués?

Le jury étudiera les candidatures à partir des critères suivants :

Le projet de publication :

- contribue au développement de pratiques novatrices en travail social ou en thérapie conjugale et familiale;
- contribue à mieux faire connaître l'une ou l'autre de nos professions;
- enrichit les connaissances de ces professions;
- démontre de la créativité et de l'originalité;
- démontre de la rigueur dans la présentation du projet et son plan de réalisation;
- est d'un minimum de 100 pages (ou de 350 000 caractères);
- l'auteur·e principal·e doit être membre de l'Ordre.

L'auteur·e s'engage à mentionner le soutien financier de l'Ordre pour la publication de son ouvrage dans celui-ci. Le jury accordera la priorité aux œuvres originales (première publication) et aux auteur·e·s qui ne bénéficient pas d'un soutien institutionnel pour écrire.

Quelles sont les exigences de présentation?

- La description du projet de publication ne doit pas excéder cinq pages (double interligne), répondre à tous les critères d'admissibilité, inclure la table des matières provisoire de la publication envisagée et un court texte expliquant pourquoi le projet devrait être considéré.
- Un sommaire de dix lignes présenté sur une page séparée doit accompagner la description du projet, en reprenant les principales caractéristiques de la publication. Il contient aussi le titre du projet, le nom de l'auteur·e (en précisant l'ordre, s'il y en a plusieurs), la date de présentation du projet et l'échéancier de parution prévu.
- Chaque demande devra être accompagnée : du curriculum vitae de l'auteur·e (ou des auteur·e·s) et d'une lettre signée par la personne responsable de l'organisme ou de la maison d'édition mentionnant l'engagement à publier ainsi qu'une date approximative de publication.

Comment soumettre un candidature?

Vous avez jusqu'au 30 avril de l'année courante **pour soumettre votre candidature**. Un jury, formé notamment d'une personne membre du Conseil d'administration de l'Ordre, d'une personne membre du personnel de l'Ordre et d'une personne membre du corps professoral d'un programme de travail social, étudiera les propositions reçues et fera rapport au Conseil d'administration. La Bourse d'aide à la publication est assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

Bourses La Personnelle

Dans le but de valoriser l'appartenance des personnes diplômées en travail social ou en thérapie conjugale et familiale à leur ordre professionnel, nous sommes heureux d'attribuer trois bourses à des étudiant·e·s en travail social ou en thérapie conjugale et familiale, en collaboration avec La Personnelle, assurances générales.

- 750 \$ pour une personne finissante au baccalauréat en travail social
- 750 \$ pour une personne à la maîtrise en travail social ou en thérapie conjugale et familiale ainsi qu'une adhésion gratuite à l'Ordre pour une période d'un an
- 1 000 \$ (offerts par l'Ordre) pour une personne au doctorat en travail social, 500 \$ supplémentaires offerts par La Personnelle, assurances générales ainsi que deux années d'adhésion gratuite à l'Ordre.

Les candidatures doivent être acheminées au plus tard le 30 avril de l'année courante.



Bourse La Personnelle | Niveau baccalauréat

Conditions d'admissibilité

Les personnes candidates doivent avoir terminé leur baccalauréat en travail social en avril dans une université du Québec en vue d'obtenir leur diplôme au plus tard à l'été.

Critères d'évaluation du texte de présentation

Description	Pointage
Définition du travail social (valeurs de la profession, son rôle, les enjeux actuels qui traversent la pratique)	10 pts
Connaissances de l'Ordre (mandat et activités de l'Ordre; ses apports pour la profession)	5 pts
Qualité du dossier académique	2 pts
Expérience de travail soit dans le domaine de l'intervention sociale; la recherche et/ou implication dans la communauté	1 pt
Qualité de la présentation du texte	1pt

Pour participer

Pour **soumettre votre candidature**, faire parvenir d'ici le 30 avril de l'année courante :

- un texte d'un maximum de 350 mots exposant votre conception du travail social et votre connaissance du rôle et du mandat de l'Ordre (les textes qui dépassent 350 mots seront automatiquement refusés);
- un bref curriculum vitae (1 page maximum);
- une photocopie du plus récent relevé de notes (ne pas inclure de lettre de recommandation).

Sélection

Un jury formé d'une personne membre du Conseil d'administration de l'Ordre, d'une personne membre du personnel de l'Ordre et d'une personne membre du corps professoral d'un programme de travail social étudiera les propositions reçues et soumettra son choix au Conseil d'administration de l'Ordre. La personne récipiendaire de la bourse sera informée à la fin du mois d'août et sera invitée à soumettre une photographie à l'Ordre à des fins de communication.

Description de la bourse

Une bourse de 750 \$ décernée par La Personnelle, assurances générales

Bourse La Personnelle | Niveau maîtrise

Conditions d'admissibilité

- Poursuivre des études de maîtrise en travail social ou en thérapie conjugale et familiale au moment de déposer sa candidature;
- Poursuivre des études de maîtrise dans un domaine autre que le travail social ou la thérapie conjugale et familiale, mais dont le sujet contribue à l'avancement de l'une de ces professions au moment de déposer sa candidature;
- Avoir déposé son projet de recherche ou de stage (dépôt du projet).

Critères d'évaluation

Description	Pointage
Pertinence du projet pour la profession	5 pts
Approche théorique et méthodologique rigoureuse	5 pts
Originalité du projet	3 pts
Retombées du projet pour la profession	3 pts
Qualité du dossier académique	2 pts
Expérience de travail soit dans le domaine de l'intervention sociale; la recherche et/ ou implication dans la communauté	1 pt
Qualité de la présentation du texte	1 pt

Pour participer

Pour **soumettre votre candidature**, faire parvenir d'ici le 30 avril de l'année courante :

- un texte d'un maximum de 750 mots présentant votre projet de maîtrise ou de stage/essai;
- un bref curriculum vitae (1 page maximum);
- une photocopie du plus récent relevé de notes (ne pas inclure de lettre de recommandation).

Sélection

Un jury formé d'une personne membre du Conseil d'administration de l'Ordre, d'une personne membre du personnel de l'Ordre et d'une personne membre du corps professoral d'un programme de travail social ou de thérapie conjugale et familiale étudiera les propositions reçues et soumettra son choix au Conseil d'administration de l'Ordre. La personne récipiendaire de la bourse sera informée à la fin du mois d'août et sera invitée à soumettre une photographie à l'Ordre à des fins de communication.

Description de la bourse

Une bourse de 750 \$ décernée par La Personnelle, assurances générales et une année d'adhésion gratuite à l'Ordre, incluant les frais d'étude de dossier.

Bourse La Personnelle | Niveau doctorat

Conditions d'admissibilité

- Poursuivre des études de doctorat en travail social au moment de déposer sa candidature
- Poursuivre des études de doctorat dans un domaine autre que le travail social, mais dont le sujet de la thèse contribue à l'avancement de la profession au moment de déposer sa candidature
- Avoir complété la scolarité préparatoire au dépôt du projet de thèse

Critères d'évaluation

Description	Pointage
Pertinence du projet pour la profession	5 pts
Approche théorique et méthodologique rigoureuse	5 pts
Originalité du projet	3 pts
Retombées du projet pour la profession	3 pts
Qualité du dossier académique	2 pts
Expérience de travail soit dans le domaine de l'intervention sociale; la recherche et/ ou implication dans la communauté	1 pt
Qualité de la présentation du texte	1 pt

Pour participer

Pour **soumettre votre candidature**, faire parvenir d'ici le 30 avril de l'année courante :

- un texte d'un maximum de 5 000 mots présentant votre projet de thèse;
- un bref curriculum vitae (1 page maximum);
- une photocopie du plus récent relevé de notes (ne pas inclure de lettre de recommandation).

Sélection

Un jury formé d'une personne membre du Conseil d'administration de l'Ordre, d'une personne membre du personnel de l'Ordre et d'une personne membre du corps professoral d'un programme de travail social étudiera les propositions reçues et soumettra son choix au Conseil d'administration de l'Ordre. La personne récipiendaire de la bourse sera informée à la fin du mois d'août et sera invitée à soumettre une photographie à l'Ordre à des fins de communication.

Description de la bourse

Une bourse de 1 000 \$ (offert par l'Ordre) pour une personne au doctorat en travail social, 500 \$ supplémentaires offerts par La Personnelle, assurances générales et deux années d'adhésion gratuite à l'Ordre, incluant les frais d'étude de dossier.



Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec

L'Humain avant tout